

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 8 (1920)

**Heft:** 96

  

**Artikel:** Association suisse pour le suffrage féminin : IXme Assemblée générale annuelle = Schweizerischer Verband für Frauenstimmrecht

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-255855>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LE

# Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

## ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—  
 ETRANGER... » 6.50  
 Le Numéro.... » 0.25

## RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)  
 Compte de Chèques I. 943

## ANNONCES

	12 insert.	24 insert.
La case,	Fr. 25.—	45.—
1 case 1/2,	» 35.—	60.—
2 cases,	» 45.—	80.—

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

**SOMMAIRE** : Assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin. — La nationalité de la femme mariée. — Après la votation... E. G.D. — VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes. — Pensions aux mères : Jeanne PITTET. — A travers les Sociétés féministes et féminines.

Association Suisse pour le Suffrage féminin  
 Schweizerischer Verband für Frauenstimmrecht

## IX<sup>me</sup> Assemblée Générale Annuelle

à GENÈVE (Maison Communale de Plainpalais, 52, rue de Carouge), Samedi 5 Juin 1920

## ORDRE DU JOUR :

## 3 heures de l'après-midi : Séance publique

1. Appel des délégués.
2. Rapport du Comité.
3. a) Rapport financier;  
 b) Fixation du taux de la cotisation pour 1920-1921.
4. Modifications à l'art. 15 des statuts. (*Propositions* : a) de Winterthour, b) de Zurich.)
5. Elections. a) du Comité. b) de la présidence.
6. Ligue d'Electeurs pour le suffrage des femmes (*Motion de Genève*).
7. Nationalité de la femme mariée (*Propositions du Comité*).
8. Couleurs de l'A. S. S. F. (*Rapport de la Commission*).
9. Cours de vacances suffragiste de 1920.
10. Communications diverses et propositions individuelles.

8 h. 30 du soir :

## GRANDE SÉANCE PUBLIQUE

## Le Suffrage féminin en Suisse en 1919 et en 1920

Le vote des femmes devant les Grands Conseils et les électeurs à Bâle, Genève, Neuchâtel, St-Gall, Zurich, et devant les Chambres fédérales. Exposés par six oratrices différentes.

**N.-B.** — Les délégués sont instamment priés de se trouver dès 2 h. 3/4 dans la salle des séances pour échanger leur carte de délégation contre la carte de vote.

**Hôtels recommandés** : **Hôtel-Pension des Familles** (près de la gare), chambre et petit déjeuner de fr. 6.25 à fr. 7.75, pension fr. 12.— ; **Hôtel International** (près de la gare), chambre et petit déjeuner, de 7 à 8 fr., pension 13 fr. 50 ; **Hôtel de Russie** (près de la gare), pension 17 fr. ; **Pension City** (près de la salle des séances), pension 10 fr. ; **Hôtel de la Balance et Touring**, place Longemalle, chambre et petit déjeuner de 6 à 7 fr., pension 15 fr. ; **Pension-Famille M<sup>me</sup> Weniger**, place Claparède, pension de 9 à 12 fr. ; **Pension British** (près de la salle des séances), pension 12 fr. 50.

Vu le petit nombre de chambres disponibles dans tous ces hôtels, et l'afflux de visiteurs à Genève au moment du Congrès international, les délégués et les membres des Sections suisses sont instamment priés de retenir au plus vite leur chambre en s'adressant directement aux hôtels et pensions ci-dessus, les prix de pension étant compris pour la semaine du Congrès (6-12 juin). Les délégués et les membres des Sections qui désirent loger gratuitement ou contre paiement chez des particuliers sont également priés d'en aviser au plus tôt M<sup>me</sup> Binet-Revilliod, 8, Chemin du Square de Contamines, Genève, en indiquant très exactement s'ils désirent un logement pour la nuit du 5 au 6 juin seulement, ou pour toute la semaine du Congrès, et quel prix ils pensent payer s'ils ne veulent pas de logements gratuits.

**Soupers** : Des soupers familiaux par petits groupes sont prévus pour les suffragistes suisses pour le Samedi 5 juin, à 7 heures du soir, aux environs de la salle des séances. Les délégués et membres des Sections qui désirent y participer, plutôt que de rentrer à leur logement, sont priés de le faire savoir avant le 1<sup>er</sup> juin, à M<sup>me</sup> Kather, 4, rue du Vieux-Colège, Genève. (Prix approximatif du souper : 2 fr. 50).

**Trams** : Pour la Maison Communale, tram n° 12 (arrêt à la porte) et tram n° 1 (arrêt Rond-Point de Plainpalais à 5 minutes de la salle) partant de la gare.

**Congrès International pour le Suffrage féminin** : Pour tous les détails concernant le Congrès au point de vue suisse, s'adresser à M<sup>lle</sup> Gourd, Pregny, Genève, présidente du Comité d'organisation.

